

## VIE ASSOCIATIVE : LA GYM D'OLT

Cette année, une nouvelle section de l'association sportive vient de s'ouvrir.

Depuis septembre, créée par Élodie Guffanti et Chrystelle Lamby, une nouvelle section de l'association sportive a vu le jour : la gym d'Olt.

30 licenciées se retrouvent tous les lundis soir à 20h00 à la salle polyvalente ou au gymnase de l'IME pour une séance d'une heure de cardio en musique, de renforcement musculaire ou de pilate animée par le professeur Alexi Garreau.

Cette nouvelle activité est ouverte à toutes les person-



Crédit photo : Jean-Marie Biau

nes qui le souhaitent et se déroule dans une très bonne ambiance de sympathie et d'amitié.

### Côté animations dans le village

Dans l'automne, les filles de la Gym d'Olt ont réalisé une

vente de tripoux à emporter qui a très bien fonctionné.

Chrystelle et Elodie ont tenu un stand lors du marché de Noël qui s'est déroulé le 10 décembre dernier. Elles proposaient du vin chaud, ainsi qu'un menu saucisse/gratin dauphinois.

A noter dans vos agendas 2023 : la Gym d'Olt vous proposera une soirée Cabaret le samedi 18 mars (repas-spectacle).

Les bénéfices de ces animations serviront à financer l'achat de matériel pour les cours de gym.

◆ Chrystelle Lamby & Elodie Guffanti



Crédit photo : Jean-Marie Biau

## VIE ASSOCIATIVE : LE COMITÉ D'ANIMATION

### Appel à bénévoles pour faire renaître notre comité d'animations !

Après de longues années de travail en équipe et de tristes années Covid, les bénévoles du Comité d'Animation souhaitent passer le relais. Pour bien vivre dans un village, les animations sont primordiales, elles apportent la convivialité (marchés nocturnes ou de Noël...) et nous font découvrir de nouveaux univers (spectacles, théâtre, cinéma, danses...).

Alors à vous de jouer, à vous de penser et créer de nouvelles animations !

**L'Assemblée Générale se tiendra le vendredi 10 février 2023.**

[ Nous vous communiquerons ultérieurement les lieux et heure sur le blog et par affichage dans le village. ]

**N**ous le répétons tous les ans dans ce même bulletin, les travaux entrepris sur votre habitation, quels qu'ils soient, doivent être déclarés et affichés en mairie.

Vous devez vous assurer, en même temps, que la déclaration de travaux, que l'entreprise chargée d'intervenir chez vous a bien informé la mairie pour toute pose d'un échafaudage, pose d'une benne à gravats, dépôt de matériaux (sable par exemple) ou stationnement provisoire d'engin de gros gabarit. Ces déclarations sont d'une grande importance car il s'agit là d'éviter tout problème en cas d'accrochage ou d'accident.

De même, pour le cas d'une mise en place de déviation, les secours peuvent en être informés au préalable et prévoir le nouvel itinéraire.

## Quelle est la différence entre une déclaration préalable et un permis de construire ?

La différence se fonde avant tout sur la surface à construire. Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

Une autorisation préalable de travaux (DP) est exigée

quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>.

Pour les surfaces supérieures, il vous faudra un permis de construire.

Toutes ces règles sont celles du **Règlement National d'Urbanisme** qui régie actuellement l'urbanisme de la commune de Saint-Laurent d'Olt.

Cependant, à l'heure actuelle et depuis quelques mois, notre commune, travaille à la création d'un PLUI, en harmonie avec les autres communes de la communauté de communes.

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Il a déjà été évoqué dans ce même bulletin et dans les différents comptes rendus de réunions.

Pour rappel le PLUI... qu'est-ce que c'est ?

C'est un document charnière qui donne à la Communauté de Communes les outils pour façonner les formes urbaines d'aujourd'hui et de demain ;

### • Etape 1 : le diagnostic territorial

cette phase s'appuie sur :

> un travail documentaire : analyse des données historiques, des études qualitati-



ves existantes et des indicateurs économiques et sociaux (dont étude agricole) synthétiser et compléter les études déjà réalisées.

> un repérage sur le terrain : perception sensible de l'espace et rencontre avec les acteurs locaux.

> une évaluation du rythme de croissance et de la structure de la population sur les dernières années, besoins associés et mise en perspective des enjeux.

> un état des lieux du parc de logements, analyse des données statistiques, fiscales et communales, évolution et évaluation du rythme de la construction, localisation des zones d'enjeux (valorisation de l'existant, densification, extension, etc...)

> une dynamique économique du territoire au niveau artisanal, industriel, commercial et touristique et prise en compte de la dynamique économique du territoire.

Diagnostic foncier rural et agricole : établir un état des lieux de l'activité agricole, identifier les espaces utilisés par l'agriculture, analyser et synthétiser ces éléments pour fournir aux élus un outil d'aide à la décision.

> une analyse des déplacements et des capacités de stationnement, équipements – réseaux – infrastructures ; bilan des documents d'urbanisme en vigueur, des autorisations d'urbanisme et analyse de la consommation de l'espace – servitudes d'utilité publique.

> un état initial de l'environnement : patrimoine naturel et bâti – typologies architecturales – environnement – risques

> une synthèse des études préalables : en conclusion des études préalables, OC'TEHA réalise une synthèse thématique par secteur : atouts et faiblesses – enjeux – carte des contraintes.

## • Etape 2 : énoncé du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le scénario retenu sera traduit par un PADD comprenant :

> les orientations de développement du territoire ;

> les prescriptions et actions pour la mise en œuvre de ces axes de développement en particulier pour favoriser la diversité ;

> les orientations de préservation du territoire, notamment la prise en compte des milieux naturels sensibles et des paysages remarquables. Le PADD sera élaboré à par-

tir des orientations générales d'aménagement et des enjeux retenus par les élus au terme des débats qui auront lieu au cours de réunions de travail, tout en restant simple pour être accessible à tous.

## • Etape 3 : débat public et validation du PADD intercommunal

Une fois le projet établi, nous proposerons une présentation à l'ensemble des acteurs locaux (habitants, associations, élus) pour permettre :

> d'expliquer précisément les principes retenus dans les réunions de travail,

> de faire des observations, de poser les questions avant de passer à la phase d'élaboration du zonage et du règlement et de proposer d'éventuelles évolutions.

Le PADD est un document dont la rédaction doit rester accessible à tous les citoyens, qui permet un débat clair au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Le règlement écrit du PLUI : La loi ALUR (24 mars 2014) a restructuré le règlement du PLU en 3 thèmes :

1- Destination des constructions, usages des sols et natures d'activités

2- Caractéristiques urbaine, architecturale, environne-



mentale et paysagère

3- Equipements et réseaux.

## Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

### • OAP sectorielles :

Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone.

### • OAP patrimoniales :

Les OAP peuvent comprendre des dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur ou la requalification des éléments de paysage.

### • OAP des secteurs aménagement :

Elles peuvent se suffire sans se référer aux dispositions du règlement et dont les conditions d'aménagement et d'équipements ne sont pas définies par des dispositions réglementaires.

Elles garantissent la cohérence des projets d'aménagement et de construction avec le PADD.

◆ Fabienne Boughlima

## CIMETIÈRES COMMUNAUX

**D**ernièrement, une grande opération de mise à jour des quatre cimetières a été effectuée avec le règlement des concessions qui n'étaient pas à jour et la production de nouveaux plans par une entreprise.

Néanmoins, il est constaté que plusieurs concessions sont en état de non entretien pour ne pas dire d'abandon.

Un courrier va être adressé aux propriétaires des concessions concernées, qui sera suivi, sans intervention de leur part, d'un constat d'état d'abandon puis d'une procédure de reprise par la commune.

◆ Fabienne Boughlima



## RECENSEMENT DE LA POPULATION

**C**ette année, vous êtes concerné(e) par le recensement qui se déroulera entre le 19 janvier 2023 et le 18 février 2023.

Il permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune.

Ses résultats déterminent la participation de l'Etat au budget de la commune : plus celle-ci est peuplée, plus cette participation est importante.

En y répondant, vous per-

mettez à la collectivité d'ajuster l'action publique aux besoins de tous, en matière d'équipements collectifs.

Les questionnaires du recensement ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Cette année, le recensement par internet est privilégié mais le questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne possèdent pas d'ordinateur ou ne maîtrisent pas internet.

En fonction de votre adresse, vous serez visité soit par Madame Fabienne BOUGHLIMA, soit par Madame Josiane DELTOUR, nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil.

Toutes les informations sont disponibles sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Le recensement de la population est un acte civique et obligatoire.

◆ Fabienne Boughlima



## STATION-SERVICE

**P**our l'année 2022, notre volume de vente n'est que de 422 363 litres de carburants, soit une perte de 96 284 litres par rapport à l'année dernière.

Depuis la création de la station, il s'agit de la plus mauvaise année.

Nous aurions dû payer à la mairie le loyer annuel de 6 566 euros mais nous n'avons pas pu honorer cette dette.

Malgré ces mauvais chiffres, nous avons renouvelé toute la station (pompes et matériel informatique) le tout étant devenu obsolète.

Cet investissement est payé par le budget station-service de la mairie, son montant est de 24 000 euros.

Notre station a réussi à se maintenir sans aucun manque de carburants et a toujours pu assurer le service auprès de ses clients malgré les événements qui ont eu lieu.

Maryse BOEL a passé le relais à Christine VAYSSADE pour assurer la gestion des comptes de la station.

Nous espérons que l'année 2023 sera plus paisible que l'année 2022, tout comme nous souhaitons la baisse du prix des carburants qui vient plomber le budget des familles...

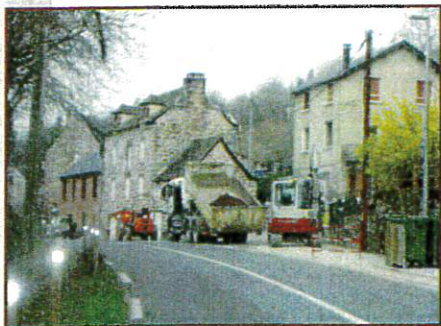
◆ Robert Vaysse



Crédit photo : Aurélie Schmit

## TRAVAUX - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

**E**n 2022, un gros programme d'enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et du pluvial a été réalisé à l'intérieur du hameau d'Estables.



Crédit photo : Jean-Marie Biau

A l'intérieur du hameau d'Estables, 185 000 euros TTC ont été nécessaires pour cette partie.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise INEO.

Il a été procédé également au changement des candélabres par des lampes plus économes.

Le montant des travaux, pour les parties pluvial et assainissement, s'élève à 69 000 euros TTC.

◆ Fabienne Boughlima



Crédit photo : Jean-Marie Biau

## HABITAT ET ACHAT DE TERRAINS

L'opportunité s'étant présentée d'acquérir un terrain de 1100 m<sup>2</sup> aux "Prés de Blanquefort" qui appartenait à M. Georges

DUPRAT pour la somme de 20 000 euros ; il a été décidé que ce terrain serait mis à disposition d'Aveyron Habitat. Un projet de construction de

trois T4 est en cours d'élaboration et cela permettra d'accueillir de nouvelles familles sur notre commune.

◆ Fabienne Boughlima

## TRAVAUX - VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Comme chaque année depuis la création de la communauté de communes, un programme de

modernisation s'est porté sur la voie de Cueilleret à Benneterre. Dans le cadre des réparations ponctuelles, la

voie du Mas a été privilégiée. Le montant de ces travaux s'élève à 46 000 euros.

◆ Fabienne Boughlima

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### Carte d'identité et passeport

La demande de renouvellement ou de création est à effectuer à la mairie de Sévérac d'Aveyron, habilitée pour ces demandes.

La prise de rendez-vous se fait au 05 65 71 66 84 où vous obtiendrez toutes les informations nécessaires.

### Inscription sur la liste électorale

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Vous pouvez également le faire auprès de votre secrétariat de mairie, du lundi au samedi.

### Recensement militaire

Tout jeune de 16 ans doit se faire recenser dans les trois mois suivant sa date anniversaire. Cette démarche se fait auprès de la mairie.

Pour toute question relative à vos différentes démarches administratives, vous pouvez consulter à tout moment le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## LA MAIRIE & L'AGENCE POSTALE

### La Mairie

Tél. 05 65 47 45 26

[mairie@saintlaurentdolt.fr](mailto:mairie@saintlaurentdolt.fr)

#### > Ouverte au public :

Lundi : 14h/18h

Mardi : 9h/12h

Mercredi : 9h/12h

Jeudi : 9h/12h

Vendredi : 14h/18h

Samedi : 9h/12h

#### > Permanences de

**M. Alain Vioulac, Maire :**

Mercredi matin

Vendredi après-midi



### Agence postale

Tél. 05 65 61 16 70

#### > Ouverte au public :

Lundi : 13h30/16h30

Mardi : 9h/12h

Mercredi : 9h/12h

Jeudi : 9h/12h

Vendredi : 13h30/16h30

Départ du courrier : 11h

# CENTRE DE SECOURS

Les pompiers volontaires de votre centre de secours ont effectué cette année 112 interventions soit 30 % de plus qu'en 2021. Ils ont assuré 770 heures en interventions pour une disponibilité donnée à la population de plus de 41 000 habitants.

## L'effectif

Pour ce qui est de l'effectif, nous sommes 17 et 1 JSP :

- ◆ Sapeur BALITRAND Adrien, entré en 2021 : *étudiant*
- ◆ Caporale BOUSSUGUES Oriane, entrée en 2016 : *étudiante*
- ◆ Sapeure COURPET EMMA, entrée en 2022 : *étudiante*
- ◆ Infirmière COUTURIER Marion, entrée en 2022 : *infirmière*
- ◆ Capitaine DEVAUX Mathias, entré 1995 : *éducateur*
- ◆ Sergent DEVAUX Simon, entré en 2015 après 4 ans de JSP : *chauffeur PL*
- ◆ Caporal GUERRE Cyrille, entré en 2015 : *veilleur de nuit*
- ◆ Caporale LAFON Anaïs, entrée en 2019 après 4 ans de JSP : *étudiante*
- ◆ Sergent LAFON FLORIAN entré en 2015 après 4 ans de JSP : *comptable*

- ◆ Infirmière cheffe LLINARES-DUMAS Laure, entrée en 2000 : *infirmière libérale*
- ◆ Sapeure LOUBETY Ysoline, entrée en 2021 : *apprentie*
- ◆ Caporal NORMANDIN Ewan, entré en 2017 : *étudiant*
- ◆ Sapeur NORMANDIN Gaël, entré en 2021 : *étudiant*
- ◆ Adjudant/chef NORMANDIN Vincent, entré en 2000 : *cadre éducatif*
- ◆ Sapeur OUBRY Arnaud, entré en 2021 : *chauffeur PL*
- ◆ Commandant SCHMIT Benoît, entré en 2004 : *médecin*
- ◆ Adjudant VALENTIN Yannick, entré en 2009 : *ouvrier d'entretien*
- ◆ VALENTIN Emma : JSP qui va passer son brevet en 2023, j'espère pouvoir vous la présenter comme SPV l'an prochain.

Vous pouvez constater une bonne motivation des plus jeunes avec un grand nombre d'étudiants et on ne peut que les féliciter pour leur engagement. Mais cela implique que durant la semaine la sollicitation est plus importante sur les autres et que nous ne pouvons malheureusement pas assurer toutes les interventions (merci au renfort des centres voisins pour leur aide). Je lance encore cette année un appel aux personnes susceptibles de nous rejoindre ou qui souhaitent avoir des renseignements :

**n'hésitez pas à me contacter au 06 83 01 62 70 !**

L'ensemble du personnel du centre de secours se joint à moi pour vous remercier pour votre accueil lors de nos traditionnelles tournées des calendriers et nous vous souhaitons une très bonne année 2023 pour vous et tous les vôtres !

◆ CNE Mathias Devaux



Crédit photo : Mathias Devaux

L'année 2022 a été fructueuse pour l'association, avec la reprise des activités comme la vente de tripoux, la tombola, la participation à la fête du village et la réalisation de nombreux achats pour les résidents.

### Les animations

Les spectacles, financés une fois par mois par l'association, ont pu reprendre en partie du fait d'une situation sanitaire qui n'est pas complètement maîtrisée.

Les lotos hebdomadaires, financés par l'association, sont proposés par l'animatrice avec également le soutien de certaines familles ou bénévoles.

En juin, l'association a réalisé une vente de tripoux à emporter et une tombola avec des gâteaux à la broche. Ces deux activités ont connu un franc succès.

Les gâteaux à la broche ont été fabriqués avec les résidents et lors de la vente à emporter des tripoux, nous avons pu proposer à certains résidents de pouvoir en manger.

L'année prochaine l'association renouvellera cette vente des tripoux, le projet serait de pouvoir organiser une vente et consommation sur place dans la cour de l'EHPAD (si la situation sanitaire l'autorise).

En juillet, l'association a pro-



posé une tombola avec différents lots : plateau de fromage de chèvres, volailles, tripoux, gâteaux à la broche, là aussi ce fut un succès.

Au mois d'août, lors de la fête du village, l'association a tenu un stand lors de la brocante avec vente de boissons, gâteaux et vente de vêtements.

### Les achats

Le succès de ces activités a permis de financer :

- > une armoire réfrigérante (boissons fraîches),
- > des salons de jardin,
- > un distributeur de boissons chaudes,
- > des climatiseurs.

L'armoire réfrigérante et les climatiseurs ont été très appréciés dans le contexte de canicule et de fortes chaleurs que nous avons connu. Nous proposons à la vente différentes boissons fraîches que ce soit pour les rési-



dents, familles, personnels

Les climatiseurs ont été installés par les services techniques de l'hôpital d'Espalion et de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac. Le choix des appareils a été réalisé par le responsable des services techniques. Ces appareils ont permis de rafraîchir les salons des trois étages et les couloirs respectifs.

L'association a également réalisé l'achat de 2 salons de jardin pour permettre aux résidents et leurs proches de pouvoir se retrouver dans un cadre convivial et confortable. Ces salons sont installés pendant la période estivale sous les tonnelles et l'hiver dans le hall de l'EHPAD.

Pour rappel en 2021, l'association a pu financer une table de jardin (en remplacement d'une table de jardin datant des années 2010) et la maison de retraite avait financé l'achat d'un poulailler et d'un bassin.



Les salons de jardin, la table de jardin, le poulailler, le bassin, les canaris (depuis septembre 2022 suite à un don d'une famille), la véranda (2020), les tonnelles (2017) font partie du projet de jardin thérapeutique que l'EHPAD désireait mettre en place depuis plusieurs années avec le soutien de l'association Les Amis du Val d'Olt.

## Vers un jardin thérapeutique

La majorité des résidents ont été agriculteurs ou sont des personnes venant de nos campagnes, et le contact avec la nature leur manque.

L'aménagement du jardin existant à destination des résidents et la création d'un jardin suspendu (table de jardin), à hauteur des fauteuils roulants, à destination des moins autonomes est un plus pour la structure.

Le jardin thérapeutique de l'Ehpad, qui comprend un jardin à la française, un jardin de rencontres avec des bancs, tonnelles un jardin des senteurs avec des herbes aromatiques, un étang, un potager, etc., fait travailler tous les sens :

- la vue avec les différentes couleurs,
- l'ouïe avec le bruit des fontaines,

- l'odorat avec les herbes aromatiques,
- le goût avec la dégustation des légumes,
- le toucher des fleurs pour la composition des bouquets.

Les ateliers organisés sont encadrés par l'animatrice et les soignants.

De plus en plus d'études témoignent que le maintien de la santé, le sentiment de bien-être, la qualité du sommeil, la réduction des médicaments nécessaires, l'appétit, le goût de communiquer avec les autres, etc., sont fortement favorisés par plusieurs facteurs architecturaux, environnementaux et organisationnels : présence de lieux d'échanges comme de lieux calmes, présence de parcours adaptés pour pouvoir marcher longuement sans crainte de chutes, éléments stimulants pour les sens (plaisirs liés aux parfums, à la vue d'un beau paysage...) et pour l'esprit (activité renouant avec une pratique d'autrefois, objets associés à certaines mémoires).

Beaucoup d'établissements disposent d'un espace qui, bien pensé et aménagé, peut permettre de répondre à tous ces objectifs : le jardin, lieu de bien-être et de plaisir.

Tous les résidents qui profitent de ces jardins parlent des plaisirs qu'ils leur procu-

rent. Ils décrivent leurs joies de voir des plantes, fleurs ou fruits, de les sentir, de les goûter, d'en prendre soin, de voir passer le temps au rythme des saisons et des végétaux, de voir les arbres, symboles de ce qui grandit et vieillit à la fois, d'être en lien avec les animaux, l'eau, de se laisser aller à la rêverie, de créer et participer à la vie du jardin et de ses habitants, de partager des savoirs et des expériences.

## Les projets 2023

L'association réalisera un loto fin Avril ouvert à tous et, si la situation sanitaire le permet, il sera réalisé dans l'établissement (achat du logiciel loto avec le Conseil des parents d'élèves). L'animatrice de l'EHPAD a déjà planifié un spectacle/mois pour l'année à venir.

Les bénévoles sont les bienvenus pour soutenir l'établissement ; soit en participant à travers la cotisation annuelle, soit en accompagnant les résidents lors des activités (loto, sortie minibus, spectacles).

Vous pouvez joindre la Présidente, Marion Frankzak et la Vice-Présidente, Pierrette Cayrel ou vous adresser à l'EHPAD.

Merci à tous et toutes pour votre soutien très précieux.

◆ Luc Espinasse, Secrétaire

L'association qui travaille sur l'histoire de notre commune et de ses villages a organisé après son assemblée générale, le 22 juillet une conférence sur le thème de la vie quotidienne sous l'ancien régime dans notre vallée.

**N**ous avons le plaisir de partager avec vous en cette fin d'année certaines des découvertes que nous avons présentées.

## Fin du 17e siècle : état des lieux

La fin du 17e siècle connaît partout en France des temps de famines avec une grave crise de subsistance, des températures inconstantes, de la neige et des gelées dès octobre et jusqu'à l'été. On note ainsi des années noires entre 1692 et 1694. Celles-ci vont se poursuivre au début du 18e siècle avec une gelée en mai en 1705, en 1709 "le grand hiver" qui détruit les vignes, les châtaigniers, les noyers et les pommiers. Les vignes et les châtaigniers sont de nouveau détruits en 1710 ; ainsi encore une succession de mauvaises années en 1713, 1714, 1716 (avec une grande sécheresse au printemps) et en 1719 (une année désastreuse).

Ceci est aggravé par les guerres de la fin de règne de Louis XIV, une activité économique effondrée qui ralentit les échanges et un alourdissement des impôts. Cette

situation engendre une forte mortalité, un impact sur le petit artisanat, particulièrement pour notre vallée le filage et le tissage qui fournissaient des revenus d'appoint aux veuves, aux brassiers et aux petits paysans et l'accroissement des pauvres et des mendiants. Elle perdurera jusqu'au-delà de la révolution.

## Bilan démographique

Une étude que nous avons menée sur la paroisse de Bonneterre en exploitant les registres de baptêmes, mariages et décès reflète bien cet état de fait. L'espérance de vie à la naissance y est de 34 ans, et à 20 ans de 51 ans. Un quart des décès a lieu avant l'âge de 10 ans (63 enregistrements sur 245). On note deux pics de mortalité pour les enfants à la fin de l'été et en hiver ; cette surmortalité est bien documentée pour l'ancien régime. Celle de l'hiver était due aux infections pulmonaires, celle de la fin de l'été à des infections de type gastro.

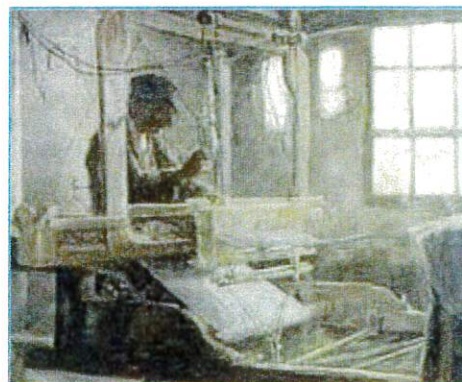
On note aussi une surmortalité féminine dans la tranche des 15-40 ans, les femmes représentant 64 % des

décès, ce qui s'explique aisément par les risques associés alors à la grossesse et à l'accouchement.

## Zoom sur les métiers

Sur Bonneterre toujours (mais c'est assez représentatif des villages de notre commune), nous avons relevé dans la période 70 habitants identifiés avec leur métier. Dominent les brassiers (ceux qui vivent de leurs bras, souvent sans terre) 30 %, les tisserands 20 % et les mendiants 20 %. Les autres professions citées sont celles de berger, des laboureurs (possesseurs de terres), de maçon et de menuisier.

Les tisserands constituaient la profession la plus citée à Saint-Laurent d'Olt tous villages confondus. C'était un appoint en numéraire quand la terre ne suffisait pas, de



Tisserand

même que le filage (pour les femmes). On tissait le cadis, une étoffe de laine grossière du genre de la flanelle. C'était une spécialité de Mende, Marvejols, La Canourgue, Saint-Geniez.... Les villageois de Saint-Laurent envoyaient leurs toiles pour apprêt à Saint-Geniez ou La Canourgue, ou confectionnaient les étoffes avec la laine fournie par les marchands de ces deux villes et de Marvejols. Au 17<sup>e</sup> siècle, c'était souvent des artisans indépendants, mais la fin du règne de Louis XIV est une période difficile : les guerres et les caprices du climat mettent à mal l'industrie. En 1714, le contrôleur note que Saint-Laurent où étaient établis quelques facturiers *"est un village où il ne se fait plus rien"*.

Au 18<sup>e</sup> siècle la majorité des tisserands ruraux ne travaillaient plus qu'à façon pour les gros fabricants et les marchands. Le tissage des cadis n'était pas très rémunérateur : il fallait 5 à 6 jours pour faire un cadis qui rapportait 30 ou 40 sols ; les fileuses gagnaient elles 8 à 10 sols.

## Cultures et pensions

L'étude du compoix et des actes notariés éclaire un peu l'ordinaire de nos vallées.

Outre les mentions de cultures, les pensions allouées aux parents lorsqu'ils se défont de leurs terres à l'occasion du mariage d'un fils ou d'une fille permet de documenter le quotidien des ménages.

Le seigle domine les cultures, avec de rares mentions de froment (2%) ; quelques textes citent le méteil, mélange de froment et de seigle.



Le millet (et plus rarement le millet noir, une sorte de sorgho), également cité, était réservé au pot. On trouve encore fréquemment mention de cultures d'orge et d'avoine. Le pain de seigle restait une denrée encore rare mais moins que celui de froment ; on faisait aussi des pains de farines mélangées : de froment-orge, froment-seigle et orge, seigle, orge et avoine,... Cependant, les céréales entraient surtout dans la confection de gruaus, de diverses sortes de bouillies, de pompes à l'huile, parfois avec de la farine de vesces blanches (une légumineuse).

Dans les fruits, on a des mentions de châtaigneraies, mais le 17<sup>e</sup> siècle n'est que le début de l'expansion en Aveyron de cette ressource.

En revanche, au 18<sup>e</sup> siècle, dans les contrats de mariage avec donations, et dans les pensions, les châtaignes sont toujours citées, à la fois vertes et sèches. Pour les autres fruits, sont citées les pommes et plus rarement les poires.

Le fromage et le beurre sont rares ; la matière grasse est fournie par l'huile de noix (dans les familles aisées) ou le lard. Le sucre n'est jamais cité (c'est une denrée de luxe) ; nous avons trouvé une seule mention de ruche.

Le sel est toujours cité dans les pensions.

Contrairement à d'autres régions du Rouergue, le vin n'est jamais cité dans les pensions et les mentions de vignes dans les cultures sont rares. La viande était essentiellement du porc salé, même si on devait bien égorger de temps en temps une vieille brebis ou un mouton.



Les poules sont parfois citées (elles servaient à acquitter un impôt sur certaines terres).

Les "herbes" du jardin viennent compléter l'ordinaire : choux, cardons, poireaux et persil, ails, oignons, céleris, cornichons, potirons, panais, et raifort.

Nous avons relevé une particularité à Ajas : on y trouve très fréquemment la mention de ravières dans les jardins. Les raves renvoient à un vieux terme latin "rapa" qui désignait les raves et les navets (des Crucifères à racine charnue, aplatie ou arrondie) ; les ravières étaient des champs ou terres consacrées à leur culture.

On cultivait également le chanvre dans tous les villages à proximité des habitations et le compoix enregistre de nombreuses chanabières ou canebières (champs de chanvre) ; on l'utilisait pour les cordages mais aussi pour l'habillement. Il est probable que cela ait été pour les besoins familiaux et non une industrie.



Ficelle de chanvre



On trouve ici et là, à Ajas et dans les hameaux de la paroisse d'Estables, mention de fromages à travers les impôts seigneuriaux.

Les paysans, s'ils décident de "faire cabane" (estiver), sont taxés par le seigneur (en fromages).

A titre d'exemple, le contrat de mariage portant donation de Marguerite Allègre de la Naxe qui épouse un Frézal et reçoit donation des biens paternels précise qu'en contre-partie, les jeunes époux s'engagent à fournir aux parents de Marguerite et à son frère : "12 sestiers de blé, 6 froment, 3 orge, 3 avoine, une coppe scel (sel), 40 livres de chair salée de porc, 12 livres fromage, 2 coppes (couples, unité de mesure de produits secs) châtaignes séchées pilées, 2 vertes, seitze (16) livres huile de noix, tous les ans et tous les ans aussi la thaison (toison) et le lait de 4 brebis de port (qui portent, d'où allaitantes), une chemise de lin pour lui et une pour sa

femme par an et 1 habit et 1 chapiau (chapeau) tous les trois ans". Il est précisé que les parents peuvent également prendre les fruits et les herbes du jardin.

## L'élevage

La mention de brebis ne doit pas étonner. En effet, à la fin du 18e siècle, Amans-Alexis de Monteil (historien aveyronnais) dénombrait en Rouergue 580 000 têtes d'ovins pour 8 000 bovins.

L'Aubrac était alors un pays de transhumance ovine. Les ovins ont l'avantage de ne pas demander de prairies grasses et de s'accommoder des dévèzes, nombreuses dans nos compoix. Dans les contrats de mariage que nous avons pu répertorier, ce sont toujours des brebis qui sont citées.

Nous vous souhaitons de belles fêtes et espérons vous retrouver à nos conférences ou à nos balades pour de nouvelles découvertes en 2023. ♦ Elisabeth Dodinet & l'équipe de Mémoires de Rived'Olt

# FLEURISSEMENT

Le thème choisi cette année est "l'eau providence".

La couleur dominante était donc le bleu.

L'eau nous est utile tous les jours pour de multiples usages qui nous semblaient banals jusqu'à présent.

"L'eau domestique" à la station-service est représentée par la cocotte-minute pour la cuisine, le lave-linge, le bain ou encore les sanitaires...

Aux abords de la pharmacie, on pouvait admirer "l'eau vive" avec sa plage et ses transats sur l'îlot central, les rives et leurs papillons

ou le pique-nique au bord de l'eau représenté par la nappe vichy et le panier en osier à côté du ponton.

On utilise également sa force pour faire tourner les moulins afin de moudre le grain ou produire de l'électricité, tout cela était représenté au carrefour de la route de la gare.

Cette année, pour ces créations, la commune a obtenu le 2<sup>ème</sup> prix du concours des villages fleuris dans la catégorie des villages entre 500 et 1000 habitants.

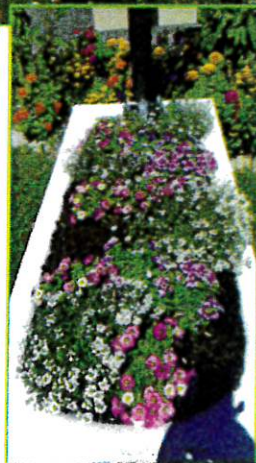
◆ Hugues Loubéty

## [ L'EAU FORTE ]



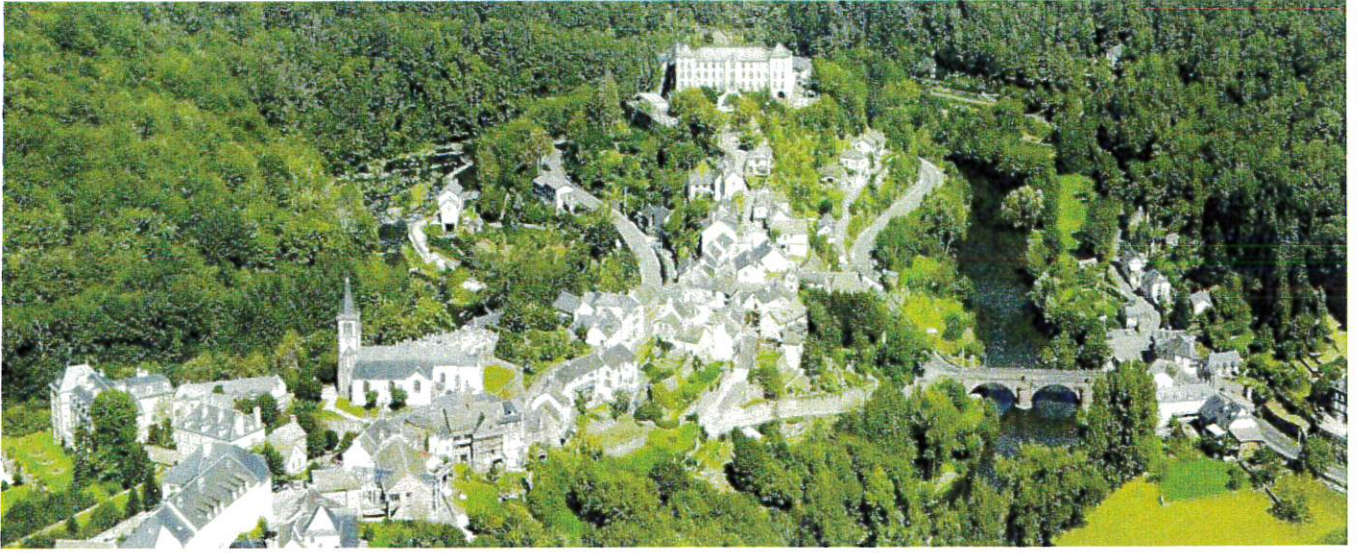
Crédit photos : Aurélie Schmitt

## [ L'EAU DOMESTIQUE ]



## [ L'EAU VIVE ]





## Le PETR du Haut-Rouergue porte un plan de paysage à l'échelle de deux intercommunalités

Le Pôle d'équilibre rural territorial (PETR) du Haut-Rouergue, établissement public dont le domaine d'action s'étend sur les communautés de commune Comtal Lot et Truyère et des Causses à l'Aubrac élabore un plan de paysage, un outil de référence à destination des élus et du grand public composé d'un diagnostic, d'objectifs de qualité paysagère et de recommandations d'actions, afin de mettre les enjeux paysagers au cœur des politiques d'aménagement, qu'elles portent sur l'énergie, le bâti ou encore l'agriculture.

## La concertation citoyenne, une démarche incontournable

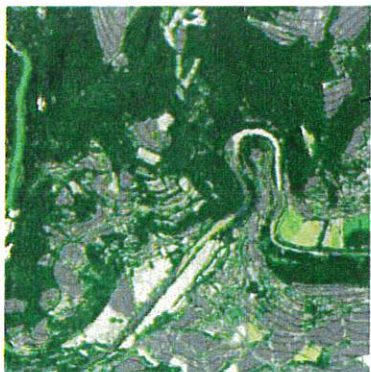
L'implication des habitants des territoires dans la construction du plan de paysage est une étape indispensable à sa réussite. C'est pourquoi nous vous invitons à venir vous exprimer lors de cette concertation qui portera sur la commune de Saint-Laurent-d'Olt, selon le déroulé proposé

- Goûter convivial
- Définition de la notion de paysage et description des paysages de la commune à travers un atelier d'écriture
- Cartographie participative et analyses de photographies aériennes de différentes époques
- Mise en perspective avec des cartographies d'occupation des sols
- Ouverture vers le projet de société, articulation avec les enjeux de l'énergie, du bâti et de l'agriculture

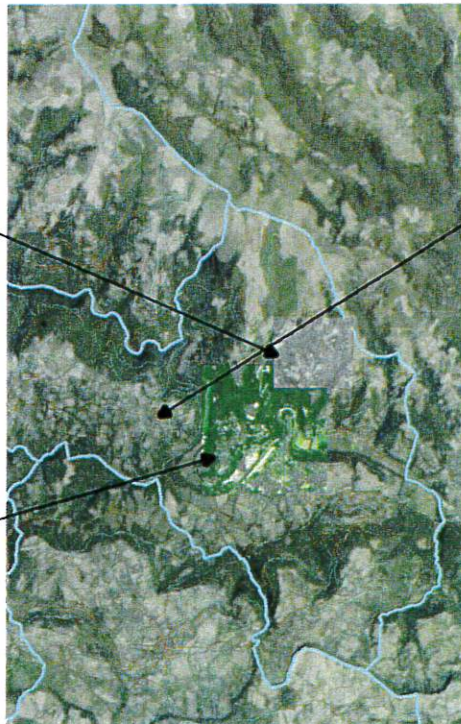
Si vous souhaitez y participer, nous vous invitons à adresser un mail à [paysage-phr@orange.fr](mailto:paysage-phr@orange.fr) ou à appeler au 05.65.51.60.27



Comparaison de photographies aériennes anciennes et récentes pour comprendre les dynamiques paysagères



Étude cartographique des reliefs et de l'occupation des sols sur certaines parties de la commune de Saint-Laurent-d'Olt



### Légende

Périmètre de la commune de Saint-Laurent-d'Olt

Routes et chemins

Chemins

Routes



Mise en perspective avec des photographies de paysages



Et surtout, un moment de convivialité pour partager vos visions du territoire !